



DIRLO HEBDO LE 16

Le journal des directeurs d'école fait par des directeurs d'école

LE JOURNAL DU FUTUR SYNDICAT DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DECOLES : LE #S2DE

 1967-1968	 1968	 1968-1969	 1969-1972	 1972-1974
 1974-1978	 1978-1981	 1981-1984	 1984-1986	 1986-1988
 1988-1992	 1992-1993	 1993-1997	 1997-2000	 2000-2002
 2002-2004	 2004-2005	 2005-2007	 2007-2009	 2009-2012
 2012-2014	 2014	 2014-2017	 2017- ?	?



QUI SOMMES-NOUS ?

Par Charlotte

Le site Internet du #s2dé est actuellement en cours de construction. Emmanuel, notre collègue directeur d'école et informaticien, s'est proposé pour mener à bien cette tâche avec l'objectif de sa finalisation pour fin juin.

Si vous désirez l'aider et, si l'informatique et la gestion au quotidien d'un site sont comme pour Emmanuel, une passion, une seule adresse : webmaster@s2de.fr

#S2DÉ
La bonne direction

À la question qui sommes-nous ? Je répondrais d'abord par combien sommes-nous ?

Combien sommes-nous d'hommes ou de femmes mariés, divorcés ou célibataires ou ... en quête de vie et de bonheur dans un quotidien parfois mouvementé à nous préoccuper de notre direction d'école ?

Combien sommes-nous à gérer nos tracas quotidiens, nos soucis de santé et notre direction d'école ?

Combien sommes-nous à gérer nos propres enfants, les différents rendez-vous médicaux, nos emplois du temps de ministre et notre direction d'école ?

Combien sommes-nous à gérer notre classe avec tout notre cœur, avec toute notre âme et surtout notre

professionnalisme et à gérer notre direction d'école ?

Combien d'entre nous frôlent le burnout à cause d'une surcharge mentale ?

Combien sommes-nous à rêver école, vivre école même pendant les vacances ?



Combien sommes-nous à nous préoccuper du bien-être de tous nos proches, de tous nos collègues et partenaires et surtout du bien-être de nos quelques 100, 200, 300, 400 élèves ?

Combien sommes-nous à ne pas compter nos heures supplémentaires, à travailler les week-ends, jours fériés et vacances ?

Combien sommes-nous de sportifs, de musiciens, de passionnés à concilier nos passions et notre métier si prenant ?

Alors, qui sommes-nous ?



Nous sommes les directrices et les directeurs du réel ! Nous ne sommes pas les pions que notre institution imagine ! Nous ne rentrons dans aucune case car il n'y a pas de modèle type du parfait directeur. L'essentiel est le cœur que nous y mettons avec nos compétences qui dépassent largement celles du référentiel du directeur.

Nous surinvestissons souvent nos missions aussi diverses que variées.

Nous commettons des erreurs comme tout un chacun mais elles nous empêchent de dormir...

Certains nous voient comme de magnifiques couteaux suisses multitâches et multifonctions entre la photocopieuse et les suivis complexes d'élèves. Certes !

Mais encore plus ! Nous sommes la clé de voûte de notre École.

Et nous valons plus que ce qu'on veut bien nous laisser croire...

A compléter...

Charlotte, l'auteure de ce texte, est directrice d'école dans la Haute-Garonne.

LESTUTOS DE CALAMITY

Comment échapper à un rendez-vous

Leçon n°1

Deux p'tites minutes, douche comprise

Par Alice

Quand on est dirlo, on a, ou pas, un bureau. Pour ceux qui n'en ont pas, c'est une pièce de taille plus ou moins respectable servant à s'enfermer pour des jeux entre adultes plus ou moins consentants, dans un établissement accueillant des enfants eux aussi plus ou moins consentants.

Alors dans un monde ancien où les bonnes mœurs et les bonnes manières étaient encore le signe d'une vie en bonne intelligence, on recevait dans le dit-bureau avec bristol obligatoire et horaires fixés par le taulier.

Mais ça c'était avant. Avant M. Deux p'tites minutes. Pas Jacquot hein ? Parce que lui il

avait le temps de prendre une douche en plus. Calamity n'avait même pas le temps de tremper ses arpions dans le pédiluve depuis son arrivée. Et donc de manière régulière et franchement pénible, M. Deux p'tites minutes pointait le bout de son museau dans l'encadrement de la porte pour me demander :

- Je peux vous embêter deux p'tites minutes ?

Et ça c'était le signal de l'emmerdement maximum qui allait durer bien plus que les deux p'tites minutes annoncées.



M. Deux p'tites minutes était le charmant géniteur de cinq charmants bambins qui lui faisaient tout le tour du ventre. Il les trimballait partout, et les laissait gambader joyeusement dans le bureau.



Monsieur deux p'tites minutes avait toujours un pet de travers, et on pouvait le comprendre. Son aîné présentait des troubles autistiques assez sévères, mais après de longs échanges de deux p'tites minutes, la confiance s'était installée, et les conversations avaient basculé sur les autres lardons, forcément HP, puisque ne présentant pas de handicap diagnostiqué.

Et Monsieur deux p'tites minutes ne lâchait pas l'affaire, ni sur les cauchemars de n°3 causés par la vilaine maîtresse, ni sur les traces de bleus de n°2 causés par d'affreux camarades jaloux de son intelligence et de son à propos tellement peu valorisés par son enseignant, ni sur la nécessité de faire sauter une classe à n°4 puisque connaissant sur le bout des ongles à paillettes le nom des 7 nains de l'histoire de la gourdasse, incapable de bouffer une pomme sans s'étouffer.

Parce que dans la famille de Monsieur Deux p'tites minutes on est fan de la bestiole à grandes oreilles. Pendant les vacances, toute la petite famille file dans le grand parc, et

revient habillé de neuf. Un vrai camaïeu de couleurs.

Mais un jour, Calamity était fatiguée, aucune envie d'entendre Monsieur Deux p'tites minutes bavasser. Alors quand il arrive, hop un réflexe. Voilà Calamity, pliée en deux, robe tire bouchonnée sur les jambes galbées (euh sisisisi), escarpins sous les cuisses, planquée sous le bureau. Planquée comme une maîtresse, sous le matelas, pour échapper à une mégère non apprivoisée. La cible est en approche, la respiration de Calamity s'accélère, il est là, il cherche, s'interroge sur l'absence, il choppe une collègue, demande, s'inquiète.

- Elle doit être là, j'ai vu sa voiture, et sa veste est encore sur sa chaise.

Pu... il bosse pour le KGB ou quoi? Calamity ne respire plus, elle fait corps avec le dessous du bureau, avec la moquette. Le bougre insiste, s'inquiète encore, ne veut pas décrocher. Il imagine Calamity, prise d'une colique aussi soudaine que dangereuse, en danger de mort dans un cagibi sous éclairé, à l'air peu respirable.

Pu... mais il va partir oui ??? Calamity tient bon, elle ne sent plus le sang couler dans ses veines mais elle tient bon.



Après de longues minutes Monsieur Deux p'tites minutes a fini par partir, promettant de revenir très tôt, le nez au vent, à l'heure fraîche de la rosée matinale, pour juste deux p'tites minutes...

Dans le prochain numéro, nouveau tuto, comment échapper à un rendez-vous leçon n°2.



Alice Versal, l'auteure de ce texte publie régulièrement dans DIRLO HEBDO. Toute la rédaction et les lecteurs du DH sont heureux de la retrouver. Alice est une ancienne directrice d'école qui enseigne aujourd'hui en SEGPA en Bretagne.

Les illustrations de ce texte sont d'Athénais.



LES MYSTERES DE LA GOURDE

Par Flo

Dans mon école, avant la crise sanitaire liée au Covid, il y avait quelques enfants issus de la communauté des gens du voyage, plus ou moins présents longtemps suivant les années scolaires, certains revenant et repartant tous les ans. L'année dernière, ces enfants ont été les premiers à beaucoup moins fréquenter l'école, et ce, même avant la fermeture des écoles le 13 mars 2020. Les familles ont été très effrayées dès février 2020, lorsque les mots « épidémie », « pangolin », « Chine », « morts » ont commencé à être beaucoup trop utilisés et le mot coronavirus à remplir de manière exponentielle le contenu des journaux télévisés et des chaînes d'infos.

Nous ne les avons pas revus non plus après le 11 mai 2020, ni en ce début d'année

scolaire. Les parents les ont pour la plupart inscrits par correspondance au CNED.

Mais mardi, un nouvel arrivant au CP....

La mairie m'avait envoyé son dossier d'inscription par mail, mais j'avais décidé de profiter à 100 % de mon long week-end. Je le positionne dans une des deux classes de CP, les collègues s'étaient mises d'accord pour savoir qui allait le prendre.

Nous accueillons donc l'élève mardi matin, il vient accompagné de ses parents qui nous avouent qu'il n'a pas été scolarisé depuis quasiment un an, et très peu depuis février 2021.

Aucun problème, ma collègue de CP les rassure, on différenciera.... La maman lui demande très gentiment de lui apprendre à lire vite, comme ça ensuite, il pourra aller « au CNED ». Nous lui répondons avec un sourire bienveillant que nous ne pouvons nous engager à ce résultat de façon certaine.

L'élève entre dans son rang avec plaisir. Il monte en classe et s'installe. Sa maîtresse lui

montre les toilettes et le robinet pour remplir sa gourde. Elle se méfie lorsqu'il dit que sa gourde est pleine, vu qu'il n'est plus scolarisé depuis plusieurs mois. Elle préfère donc vider le fond d'eau, enfin le fond de liquide. Le petit est assez farouchement, mais gentiment opposé, à l'idée de vider le fond de liquide contenu dans la gourde.

Ma collègue trouve que l'odeur est assez étrange, et ne ressemble en rien à de l'eau croupie.

Elle arrive dans ma classe en me disant : « Sens cette gourde, vite ! ». Me voilà donc en train de mettre le nez dans une gourde rouge « Cars ».



Mes élèves pensent que ma collègue me fait une blague et en rigolent d'avance.



Et là, je confirme ses doutes, c'est bel et bien du vin dans la gourde.

A 11h30, elle va donc voir les parents pour leur dire qu'on ne peut plus mettre de vin dans une gourde pour venir à l'école, et qu'un enfant de 7 ans ne doit jamais boire d'alcool. La maman pensait que c'était comme du sirop et nous demande pourquoi on ne peut pas mettre un fond de vin dans la gourde. Nous lui expliquons alors que pour le développement du cerveau de l'enfant, ce n'est pas bon.

Après nos explications, elle nous a remerciées mille fois d'avoir pris le temps de lui expliquer parce qu'elle ne le savait pas et que bien évidemment, elle souhaite réellement le meilleur pour son fils.

Maintenant, la gourde de son fils est remplie tous les matins, et c'est uniquement de l'eau. Ma collègue vérifie encore tous les jours.



Ce métier est fantastique ; même dans mes rêves les plus fous, je n'aurais jamais pensé prononcer la phrase de ne pas mettre de vin dans la gourde d'un enfant, car franchement, le vin dilué à l'eau, ce n'est pas bon, on est bien d'accord ?



graphique de ce numéro de DH.

Flo, l'auteure de ce texte, est directrice d'école dans le Var, elle est également la correctrice ortho-

QUE VOULONS-NOUS ?

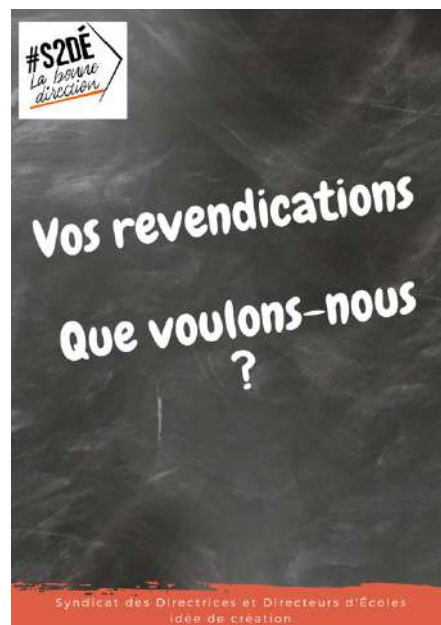
Par tout le monde

Dans le cadre de la préparation du Congrès du #s2dé, est nécessaire de préciser nos revendications.

Que voulons-nous donc pour notre métier dans les années à venir ?

➡ ? Reconnaissance, décharges, salaires, indemnités, retraite, formation, élections professionnelles, rapport aux

autres organisations syndicales, ...



Les 1026 membres du groupe Facebook, ont pu au cours de cette semaine écoulée, donner leurs revendications personnelles pour envisager sereinement leur direction d'école dans un avenir proche et lointain ?

Voici déjà quelques volontés de collègues :

RA : « Décharge, salaire, ce serait déjà un bon début. »

FD : « Un statut ! Pour qu'aucune femme ou homme ne perde plus une partie de son salaire lorsqu'elle ou il est en congé pour mettre au monde ou accueillir un bébé. »



LI : « Mes revendications principales sont plus de décharge et plus d'argent 👍👍👍 pour les détails je peux en écrire des pages. »

SP : « C'est très simple : une meilleure reconnaissance de notre métier de Direction passe par une revalorisation de nos salaires et une augmentation significative de notre temps de décharge. Ce sont les deux points indispensables et prioritaires actuels pour mener à bien 😊 nos différentes missions 🍀👍. »

CI : « Reconnaissance de la fonction et du métier de directeur par un statut, un salaire décent (sans prime) aligné sur les salaires européens des chefs d'établissement, plus de décharge. »

PAG : « Un statut qui reconnaît notre métier et notre expertise et qui nous protège et nous permette de prendre des décisions en redéfinissant le rôle de chacun : Dirlo, IEN, adjoints. »

Ce statut permettra de redéfinir les taux de décharges à la hausse et de garantir les décharges pour les petites écoles

Ce statut, puisqu'il reconnaitra notre expertise, permettra une revalorisation de notre salaire qui ne doit pas être sous forme de prime mais de points d'indice via la NBI. La bataille de l'allègement des tâches est un miroir aux alouettes. Les aides administratives ne sont pas la panacée car l'intérêt est trop dépendant de la personne cf. les services civiques et beaucoup de choses ne peuvent pas être déléguées. »

FC : « En plus de toutes les contributions déjà postées plus haut, que je trouve très intéressantes, il faudrait que cette éducation soit réellement nationale et que nous ne connaissions pas de différence de traitement (pas financier mais humain) suivant notre IEN notre DASEN, nos mairies etc.... »

Une totale équité est peut-être sûrement utopique mais il faut aller dans ce sens-là et réclamer une plus grande égalité nationale. »

PAG (bis) : « Cela passe par un statut clair qui définit nos prérogatives et celles de l'IEN pour qu'il n'y ait plus de pression. »

ED : « Je ne cherche pas effectivement une aide administrative. J'aime toutes les facettes

de notre métier. Je veux JUSTE DU TEMPS (décharge) pour le faire correctement et pas à la maison le soir, les week-ends, ... Et je veux qu'il soit reconnu, entre autres financièrement, statutairement... »

DL : « Je serai bref. Directeur d'Établissement. Comme (dans) le secondaire. »



MM : « Un corps spécifique pour le mouvement, une reconnaissance de notre travail avec un statut, une augmentation de l'indemnité de direction, une décharge complète, du personnel administratif pour les grosses écoles. 🙌 »

DDL : « La simplification des tâches (meilleure optimisation d'Onde, liaison Affelnet/Onde, calendrier annuel des opérations importantes, pas de double validation ou double document...). »



CTC : « Reconnaître que ce n'est pas qu'une mission et avoir un vrai statut. Intégration de notre prime de direction dans notre traitement et que ce ne soit plus une prime création d'une décharge pérenne pour les petites écoles. Aide administrative. Outils nationaux pour la gestion au quotidien. »

TC : « Exister. Ne plus être le fantôme de l'éducation nationale. On apparaît quand on a besoin de nous, en général pour faire le sale boulot : parents mécontents, paperasse... Nous sommes le bon dos large et résistant, entre le marteau et l'enclume. Mais nous disparaissions si nos réponses ne conviennent pas. Alors un STATUT pour ne plus être une variable d'ajustement ou le plomb qui saute au moindre souci. »

LG : « Le salaire, le statut... et une décharge hebdomadaire pour tous. »

TNT : « Intégration de la prime dans le salaire, décharge hebdo minimum quel que soit le nombre de classes. »

LS : « 20 ans de direction et je redeviens adjoint. D'un point de vue retraite, je n'aurais rien de plus que si j'étais resté adjoint. Comme beaucoup d'entre

nous, j'y ai pourtant laissé des plumes. »

SV : « Une aide administrative pérenne en plus du reste. »



VFM : « Statut, reconnaissance, ne pas devoir rendre des comptes à l'EN pour tout et n'importe quoi, plus de marge de manœuvre, et un salaire à la hauteur de nos responsabilités. »

OM : « Un secrétariat/conciergerie et de vraies décharges pour tous. »

BC : « Pareil que mes collègues avec un statut car quand on a une super équipe (comme j'ai), ça aide beaucoup ! Mais j'ai des collègues qui ont des soucis et aucun soutien ni aucun recours et elles se sentent seules... »

DC : « Décharge, reconnaissance, ne plus être infirmière, AS, psy agent de circulation, plombier, revoir le régime des APC pour les petits directeurs. »

LB : « DE LA DÉCHARGE !!!!! Au moins un jour par semaine pour tous y compris les classes uniques. Et avec une remplaçante fixe. »

BC (bis) : « Pas forcément une décharge (pour les petites écoles) toutes les semaines mais au moins tous les 15 jours avec une personne (et un jour fixe) qui sera nommée sur ces postes. »

KH : « Un statut, du temps de décharge pour tous, un salaire à la hauteur de nos responsabilités, sans primes, avec une grille d'avancement propre. Et une aide administrative. »

VP : « Salaire, décharge, éducation nationale. »

Vous pouvez retrouver l'ensemble des commentaires des collègues sur le groupe #s2dé en déroulant le fil d'actualité.





SONDAGE DU 15 MAI
OBJETS INTERDITS DANS NOS ECOLES
LESQUELS ?

Samedi dernier, le sondage concernait notre Règlement Intérieur et les interdictions que vous faites à vos élèves d'amener des objets au sein de votre école.

Nous sommes en effet de plus en plus confrontés au monde connecté (téléphone portable, montre connectée, montre GPS...) sans oublier les traditionnelles cartes POKEMON amenées ou échangées en toute discrétion lors de nos récréations.

Vous avez aussi les bijoux amenés et portés par quelques élèves et tout le monde a un jour passé une récréation à chercher une chaîne, un bracelet, une gourmette, une médaille perdue par une élève en larmes.



Alors dans votre règlement, vous demandez de ne pas amener à l'école (plusieurs réponses possibles et ajouts ouverts) :

Nombre de votes	946
Pas de téléphone portable	235
Pas de jouets et de bijoux	192
Pas de montres connectées	169
Ce qui est dangereux	98
Pas de carte « POKEMON »	91
Ce qui peut attirer la convoitise	52

Pas de balles dures rebondissantes	43
Pas de médicaments	40
Tout est interdit sauf le nécessaire au travail scolaire	22
Vêtements à paillettes...	2
Rien n'est interdit	2
Résultats figés au	22 mai

Quelques commentaires de collègues à la suite de ce sondage sur le Facebook du #s2dé. Vous pouvez retrouver l'intégralité des commentaires dans le fil d'actualité à la date du sondage :

TC : « Pas de jouets simulant des armes. Pas de chaussures qui ne tiennent pas à la cheville (tongs, claquettes...) Pas de pendants d'oreilles. Seuls les ballons en mousse sont autorisés. J'ai coché pour les cartes Pokémon qui m'ont valu bien des déboires avec mes parents. »

PF : « Mon conseil d'école a voté l'interdiction des cartes



Pokémon malgré mon opposition de principe : toute interdiction est un renoncement à éduquer. »

NLP : « Notre problème de fond reste quand même la capacité des parents à vouloir que leurs gosses soient des exceptions au règlement ... »

MR : « Je suis en maternelle donc ça se limite aux jouets et aux bijoux. »

CJT : « Les téléphones restent au « coffre » dans mon bureau, sur demande écrite des parents, pour les élèves qui prennent seul les transports en commun. »

parents sont en retard devant l'école ou aux arrêts des bus... Les parents sont rassurés de pouvoir prévenir les gamins. »

DG : « Ici on autorise les jeux persos « tant que cela ne fait pas d'histoires » et cela fonctionne très bien. Pour les bijoux, plutôt que « de valeur », on a écrit qu'on interdisait : les « bijoux auxquels vous tenez » depuis qu'on a eu une histoire avec une médaille de baptême à la piscine. Aucun incident depuis. »

LG : « Téléphone éteint dans le cartable, si on le leur vole ou casse, c'est leur problème. »

AT : « Pour les téléphones « pas vu pas pris » mais en début d'année 2 de mes CM2 ont joué à se taper dans les sacs du coup un téléphone a été cassé. Note d'incident, appel des parents et tout le tralala. J'ai redit aux parents que c'était interdit et que nous n'étions pas responsables. Comme ils sont en CM2 et pour la plupart prennent le bus et rentrent seul (RPI) je peux leur proposer de les prendre dans mon bureau jusqu'à leur départ de l'école. »

CA : « L'usage du tél à l'école est interdit, pour le reste, les élèves gèrent entre eux, on en

parle en classe quand cela devient trop difficile pour eux. Sinon on a pas mal de jeux de cour. »

**SONDAGE DU 16 MAI
LES NOUVEAUX
TAUX DE DECHARGE
A LA RENTREE DE
SEPTEMBRE 2021
QUI EN BENEFICIE
PARMI LES COL-
LEGUES ?**

À la rentrée prochaine, les taux de nos décharges de direction évoluent. Voici ci-dessous les changements validés par le MEN avec ce tableau proposé par le SNE (merci pour l'emprunt) :

Augmentation de la quotité de décharge	
Directeurs non concernés	27 407 (62%)
Augmentation de 2 jours par an	14 577 (33%)
Augmentation de la quotité hebdomadaire dont : + 4 heures par semaine + 1 jour par semaine	1 544 (3,5%) 734 (1,5%)

Ecoles maternelles			
Nb de classes	Décharge actuelle	Décharge 2021	Directeurs concernés
1	4 jours / an	6 jours / an	890
2 et 3	10 jours / an	12 jours / an	4 221
4, 5, 6, 7		1/4 de décharge	7 093
8		1/3 de décharge	5 05
9, 10, 11, 12		1/2 décharge	631
13 et +		décharge totale	59

Ecoles élémentaires et primaires			
Nb de classes	Décharge actuelle	Décharge 2021	Directeurs concernés
1	4 jours / an	6 jours / an	2 593
2 et 3	10 jours / an	12 jours / an	6 673
4, 5, 6, 7		1/4 de décharge	10 812
8		1/3 de décharge	1 952
9		1/3 de décharge	1 544
10, 11, 12		1/2 décharge	3 514
13		1/2 décharge	734
14 et +		3/4 de décharge	2 841
		décharge totale	



ED : « Les téléphones sont autorisés MAIS ils doivent être éteints dans la journée et ne pas sortir du cartable. Cela concerne 4 élèves sur 200... L'hiver quand il fait nuit tôt et que les routes sont pourries, certains



Source : <https://www.sne-csen.net/actu-2020-12-08>

Le sondage de dimanche dernier était proposé pour connaître l'impact sur les membres du #s2dé qui acceptait de répondre à cette enquête.

Ce sondage était assez complexe mais au final, une seule case était à cocher pour chacun d'entre nous selon notre futur poste en 2021-2022 :

Série 1) si vous restez dans votre direction actuelle, bénéficiez-vous d'une augmentation de votre décharge l'année prochaine ? Oui ou non.

Série 2) si vous mutez au 1er septembre pour une autre direction, allez-vous prendre un nouveau poste avec plus ou moins de jours de décharge ?

Série 3) autre projet de poste ou de vie pour l'année prochaine.

Nombre de votants	530
Pas de changement dans mon taux de décharge à la rentrée prochaine	75 %
Je gagne en décharge	20 %

Je mute pour une décharge plus importante	1 %
Les décharges, c'est fini car l'année prochaine, je redeviens adjoint, je pars à la retraite ou je...	2 %
Dans mon poste actuel, je perds du temps de décharge suite à une fermeture de classe	1 %
Je mute pour une direction à même taux de décharge	0,5 %
Autres réponses	0,5 %
Résultats figés au	22 mai

Quelques commentaires de collègues à la suite de ce sondage sur le Facebook du #s2dé. Vous pouvez retrouver l'intégralité des commentaires dans le fil d'actualité à la date du sondage :

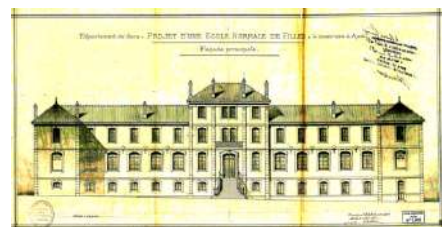
SN : « Je passe de 10 jours à 12 jours mais étant donné que je n'ai jamais profité des 10 jours cela ne changera absolument rien 😞. »

VP : « Lasse du quart de décharge insuffisant, je postule

pour des écoles à décharge complète. Mais c'est mission impossible malgré un gros barème, impossible de lutter contre les priorités... Fatigant... »

DN : « Je reste à 6 classes dont une Ulis qui n'aura aucune incidence sur ma décharge alors qu'une seule Ulis prend déjà pas mal de temps en temps. »

VR : « J'ai coché je bénéficierai de plus de décharge, mais franchement, passer de 10 jours par an à 12 jours par an, alors que je n'ai encore jamais eu les 10 jours réellement, je ne me considère pas satisfaite. 20 jours, avec 2 jours par mois aurait été un changement, même si pas encore suffisant. Mais 12 jours, c'est vraiment nous prendre pour des lapins de 3 semaines... »



AHH : « Je pars en retraite, ça ne devrait pas être mon problème. Cependant je trouve inadmissible que les directions 13 classes élémentaires ne soient pas alignées sur les 13



classes maternelles, à savoir décharge complète. Du coup avec l journée en classe, le directeur devient décharge de sa décharge ! Du grand n'importe quoi ! »

CTC : « Fermeture de classe, je perds ma décharge complète. »

CJV : « Je me demande si l'augmentation de décharge augmente le salaire ? »

ML : « 9 classes donc je passe de 33 à 50%. Trop bien. »

PETITE HISTOIRE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

DE L'ÉN à l'INSPÉ en passant par l'IUFM et l'ESPÉ...

Après la Une de ce numéro retraçant les anciens ministres de l'Éducation Nationale depuis 1967, voici un petit rappel de l'histoire de la formation des enseignants depuis la création, il y bientôt 200 ans, par le ministre de l'Instruction publique François

Guizot des Écoles Normales jusqu'aux INSPÉ d'aujourd'hui.

1833

La loi Guizot sur l'enseignement primaire, mise en place le 28 juin 1833, consiste à créer une école dans chaque commune et une **École Normale (ÉN)** dans chaque département afin de former les instituteurs.

1879-1883

Les lois scolaires de Jules Ferry cadrent et formalisent les réglementations de l'école.



- En **1879** : obligation pour chaque département de créer une École Normale d'instituteurs ou d'institutrices,
- En **1881-82** : L'école devient gratuite et obligatoire pour tous (de 6 à 13 ans).

L'enseignement moral et civique remplace l'enseignement religieux.

1989

Le 10 juillet 1989, la loi Jospin d'orientation sur l'éducation implique la création d'un **Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)** dans chaque académie.



Ceux-ci vont progressivement remplacer les Écoles Normales (formation des instituteurs), les Centres Pédagogiques Régionaux (CPR, formation des professeurs de collèges et lycées) et les Écoles Normales Nationales d'Apprentissage (ENNA, formation des professeurs de lycées professionnels).

2005

La loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École exprime des objectifs pour l'école : élever le niveau de formation des élèves, donner à tous les mêmes chances, améliorer



l'enseignement des langues, favoriser l'insertion professionnelle... Il s'agit d'un projet de modernisation de l'école qui modifie le Code de l'Éducation.

Le statut de l'IUFM passe de celui d'Établissement Publics à caractère Administratif (EPA) à celui d'École interne à l'université de rattachement. Les IUFM ne sont plus indépendants.



2008

La loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École prévoyait une période de 3 ans pour mettre en œuvre l'intégration des IUFM aux universités. Les Instituts sont désormais des composantes à part entière de leur université de rattachement.

2010

Le 2 juillet 2010, la réforme de la Masterisation est adoptée. Elle entraîne l'augmentation du niveau de qualification des enseignants qui seront désormais recrutés en Bac +5 au lieu de Bac +3. Elle modifie profondément les modalités de recrutement et de formation des enseignants (1er et 2nd degré).

2013

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 prévoit la suppression des IUFM qui cèdent leur place aux **Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)** le 1er septembre 2013. Ces nouvelles écoles sont toujours des composantes universitaires et organisent la formation initiale et continue des futurs enseignants, en étroite partenariat avec les rectorats et les universités.

Cette réforme modifie profondément la formation des enseignants qui bénéficient d'une année de Master 1 à l'ESPE et d'une année de Master 2 en alternance entre le

statut d'étudiant au sein de l'ESPE et le statut de fonctionnaire-stagiaire exerçant en



classe.

2019

La loi « Pour une école de la confiance » promulguée le 28 juillet 2019 prévoit le remplacement des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) par les **Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE)** dans chaque académie et le réajustement des maquettes de formation des



masters MEEF.

Cette loi a plusieurs objectifs :
 . Une formation plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire au sein de l'Inspé,



. Une ouverture à l'international renforcée, l'affirmation d'un continuum de formation . Et le renforcement de la part du temps de formation assurée par des praticiens.

Source : article <https://inspe.u-pec.fr>.

**POUR SE FAIRE CON-
NAITRE SUR LES
RESEAUX SOCIAUX
AU DELA DU
MONDE DES DIREC-
TEURS
PAGE OU GROUPE
FACEBOOK ?**

Une majorité des membres du groupe Facebook fermé du #s2dé est d'accord pour ouvrir un second Facebook mais cette fois-ci **ouvert au public**, il est donc nécessaire maintenant de déterminer si la préférence va à une Page ou un Groupe Facebook.

Ci-dessous, voici les 3 différents moyens sur Facebook de se faire connaître, profil, page ou groupe. Cela pour

vous permettre de faire un choix.

Quelle est donc la différence entre un profil, une page et un groupe Facebook ?



1. PROFIL FACEBOOK

Le profil Facebook c'est tout simplement NOUS sur Facebook.

C'est notre photo de profil, nos photos, nos discussions avec nos amis, nos partages... C'est tout ce que nous décidons de partager à titre privé.

Nous ne pouvons pas être sur Facebook sans avoir de profil personnel.

C'est la première chose qui se crée quand nous ouvrons notre compte sur Facebook.

Cependant, Facebook interdit d'avoir un profil professionnel.

C'est-à-dire que nous n'avons pas le droit de créer un profil pour promouvoir notre syndicat ou notre société.

2. LA PAGE FACEBOOK

Imaginez une page Facebook un petit peu comme une vitrine. Cela offre la possibilité aux artistes, à des associations, à des syndicats, aux marques, aux entreprises... de communiquer auprès de leurs sympathisants, fans ou de leurs clients.

Pour créer une page Facebook, vous devez utiliser votre profil Facebook. Vous pourrez nommer votre page selon le nom de votre activité, le #s2dé, sans devoir forcément mentionner votre nom quelque part.

Tout ce qui sera publié sur votre page, pourra être vu par tous les utilisateurs – et non utilisateurs de Facebook, qui recherchent votre page sur Google ; à contrario des publications que vous faites avec votre profil personnel.

Une page est donc toujours publique.

Les gens pourront ensuite aimer ou suivre votre page pour voir vos nouvelles publications sur leur fil d'actualité. Les publications seront publiées sous le nom de votre page et non de votre profil.



Cependant, les interactions sont souvent limitées sur une page Facebook. Vous aurez du mal à engager une conversation, à créer des sujets de discussions... souvenez-vous, une page, c'est comme une vitrine !

Si vous souhaitez entrer plus en contact avec vos lecteurs, vos fans, vos clients... vous pourrez créer un groupe Facebook !



3. UN GROUPE FACEBOOK

Si une page Facebook est comme une vitrine, imaginez un groupe Facebook comme l'intérieur d'un café très convivial. C'est un endroit où vous pourrez échanger facilement avec un groupe de personnes autour de sujets divers.

Seules les personnes membres d'un groupe peuvent accéder et interagir avec vos publications au sein d'un groupe privé. Si vous décidez

de configurer votre groupe en public, ce serait le cas ici, tout le monde pourra avoir accès à son contenu – les membres de Facebook et les personnes qui font des recherches en ligne.

Vous pourrez très bien publier dans votre groupe sous votre profil Facebook (en votre nom personnel) ou sous votre page Facebook (au nom de votre page).

Voici donc quelques explications pour faire votre choix entre Page Facebook du #s2dé ou groupe ouvert à tous du Facebook du #s2dé. L'objectif étant de se faire connaître.

Alors votre préférence ?

facebook	Profil	Fan Page	Groupe
Gestion des comptes	Un seul administrateur	Plusieurs administrateurs	Plus de gestion avancée possible
Promotion	Ajouter des amis, poster des statuts sur des profils et Fan Pages, envoyer des messages	Possibilité de « partager » et de « suggérer » la page. Possibilité de promouvoir avec une publicité	Inviter des amis à rejoindre le groupe par email. Possibilité de « partager » ou de promouvoir avec une publicité
Visibilité	Personnalisable	Public ou privé (non visible)	Groupe public ou privé (nécessite l'approbation du créateur du groupe)
Visibilité	Personnalisable	Possibilité de restreindre en fonction de l'âge	Personnalisable à la création
Prêts et mises à jour	Personnalisable avec les « likes » et les commentaires sur la vie privée	Visible des posts sur le web. Les mises à jour par email ne sont plus possibles	Possibilité pour les membres de voir les statuts d'autres personnes dans le groupe
Social Media connexion	Connexion avec Twitter, Wordpress, etc. via des applications compatibles FB connect	Connexion avec Twitter, Wordpress, etc. via des applications compatibles FB connect	Plus de connexion possible

Répondre à cette question sur le sondage proposé mercredi 19 mai sur le groupe fermé du #s2dé, fin de l'enquête samedi soir 22 mai.

Thierry PAJOT

DIRLO HEBDO

Ville de publication : Nice
 Rédaction : Thierry PAJOT
 Correction orthographique : Florence COMTE

Prochaine parution : Samedi 29 mai 2021

Date limite de réception des articles : vendredi 28 mai 2021

Pour toute correspondance ou l'envoi de vos écrits :

accueil@s2de.fr
accueil.s2de@gmail.com

COLLEGUE DE NANTERRE AGRESSEE

Le #s2de apporte son plein soutien à Véronique, notre collègue de Nanterre, agressée cette semaine.

La mise en place du protocole sanitaire avec le manque criant de remplaçants nous oblige à fermer parfois des classes (sans lien avec le covid-19) pour plusieurs jours en raison du non-brassage. Beaucoup de collègues nous relatent des moments tendus



au portail ou au téléphone quand nous prévenons les familles de la fermeture de la classe de leurs enfants. Les directrices et les directeurs sont l'interface entre tous les membres de la communauté éducative ; ils sont en première ligne et ce sont eux qui relaient ou informent les familles des décisions hiérarchiques.

Hauts-de-Seine

Nanterre : une directrice d'école agressée pour avoir respecté le protocole sanitaire

La cheffe d'établissement a été bousculée ce jeudi matin par une mère de famille ulcérée de voir son fils recalé à l'entrée de l'école. L'illustration d'un climat devenu difficile dans le contexte de pandémie.



Rouages indispensables de l'école, ils réclament une reconnaissance profonde et attendent des actes forts et rapides pour leur permettre de vivre sereinement leur métier,

leur passion, la direction d'école.

Le #s2de sera attentif au suivi de cette nouvelle affaire d'agression envers une collègue, tout simplement parce qu'elle fait son métier.

TP

MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2021

C'EST PARTI !
ENFIN PAS POUR TOUS...
CERTAINS VONT DEVOIR ATTENDRE...

Notre Éducation est nationale mais notre mouvement intra-départemental du Premier Degré se déroule à des dates tellement différentes !

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône ont fait connaître les résultats de ce mouvement dès cette semaine, alors que certains départements vont attendre encore de nombreuses semaines...

Ainsi, pour la Seine-et-Marne ce sera le 3 juin, l'Aube attendra le 10 juin, la Gironde le 17 juin...

Quelle disparité et surtout quel manque de temps pour faire ses commandes, se renseigner et préparer ainsi sereinement la prochaine rentrée scolaire notamment en participant pourquoi pas au dernier conseil d'école.



Une des premières revendications sera donc d'uniformiser ce mouvement départemental ou, a minima, de l'étaler sur une période raccourcie à la fin du mois de mai de chaque année.

Le #s2de espère toutefois que votre nomination dans une autre direction ou sur un poste d'adjoint correspond à vos attentes premières.

Courage et plein de compassion aux recalés de ce premier mouvement intra-départemental de l'année.

TP